

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 9 (1909)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. Lois et ordonnances fédérales.

	Page
<i>Arrêté fédéral</i> sur le résultat de la votation populaire du 25 octobre 1908 touchant un complément de la Constitution fédérale en ce qui concerne la législation fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, le transport et la distribution de l'énergie électrique, 22 décembre 1908	3
<i>Ordonnance</i> sur l'automobilisme militaire (ordonnance sur les automobiles), 12 janvier 1909	6
<i>Arrêté</i> du Conseil fédéral modifiant les prescriptions de police pour le transport d'animaux vivants sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur suisses, 15 janvier 1909	22
<i>Arrêté</i> du Conseil fédéral approuvant le projet d'une nouvelle édition du I ^{er} supplément au règlement de transport des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, 15 janvier 1909	23
<i>I^{er} supplément</i> au règlement de transport des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, du 1 ^{er} janvier 1894, 15 janvier 1909	26
<i>Règlement</i> pour l'exécution de l'arrêté fédéral concernant l'encouragement de l'enseignement commercial, 22 janvier 1909	90

	Page
<i>Arrêté du Conseil fédéral fixant l'entrée en vigueur de la loi sur le commerce des denrées alimentaires, etc., et des ordonnances et règlements y relatifs, 29 janvier 1909</i>	100
<i>Ordonnance concernant le commerce des denrées alimentaires et de divers objets usuels, 29 janvier 1909</i>	101
<i>Ordonnance concernant les chimistes pour l'analyse des denrées alimentaires, 29 janvier 1909</i>	166
<i>Ordonnance concernant les inspecteurs cantonaux des denrées alimentaires, 29 janvier 1909</i>	174
<i>Ordonnance fixant les attributions techniques des inspecteurs cantonaux des denrées alimentaires et des experts locaux, 29 janvier 1909</i>	177
<i>Règlement pour le prélèvement des échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels, 29 janvier 1909</i>	183
<i>Règlement pour le paiement de subventions aux cantons et aux communes en vue du contrôle du commerce des denrées alimentaires et de divers objets usuels, 29 janvier 1909</i>	191
<i>Ordonnance concernant l'abatage du bétail, l'inspection des viandes et le commerce de la viande et des préparations de viande, 29 janvier 1909</i>	198
<i>Ordonnance concernant les inspecteurs des viandes, 29 janvier 1909</i>	220
<i>Instruction pour les inspecteurs des viandes, 29 janvier 1909</i>	224
<i>Ordonnance réglementant le contrôle, à la frontière, des denrées alimentaires et objets usuels importés en Suisse, 29 janvier 1909</i>	256

<i>Ordonnance</i> réglementant le contrôle, à la frontière, des viandes et des préparations de viande importées en Suisse, 29 janvier 1909	265
<i>Arrêté</i> du Conseil fédéral modifiant l'ordonnance sur l'emploi des télégraphes dans l'intérieur de la Suisse, 26 février 1909	278
<i>Arrêté fédéral</i> ratifiant la convention d'arbitrage conclue entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, 8 octobre 1908	279
<i>Convention d'arbitrage</i> entre la Suisse et les Etats- Unis d'Amérique, 29 février 1908	280
<i>Arrêté fédéral</i> concernant la prolongation de la durée de validité de l'arrêté fédéral du 31 mars 1906 sur la dérivation, à l'étranger, de forces hydrauliques suisses, 24 mars 1909	282
<i>Ordonnance</i> sur les services complémentaires, 27 mars 1909	283
<i>Déclaration</i> entre la Suisse et l'Italie complétant la liste des crimes et délits énumérés à l'article 2 du traité d'extradition du 22 juillet 1868, 30 mars 1909	295
<i>Règlement de transport</i> des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, 1 ^{er} avril 1909	297
<i>Arrêté</i> du Conseil fédéral modifiant l'article 11, chiffre 3, du règlement de transport pour les postes suisses, 16 avril 1909	299
<i>Déclaration</i> entre la Confédération suisse et le royaume des Pays-Bas concernant l'avis réci- proque de l'admission des aliénés de l'un des deux Etats dans les asiles de l'autre Etat et de leur sortie de ces établissements, 25 mars 1909	301
Année 1909.	XXXV

	Page
<i>Arrêté fédéral approuvant la convention internationale revisée relative à la procédure civile, 17 mars 1909</i>	303
<i>Convention relative à la procédure civile, 27 avril 1909</i>	304
<i>Arrêté du Conseil fédéral fixant les taxes de la visite sanitaire des viandes importées et des passavants pour ces viandes, 11 mai 1909 .</i>	317
<i>Règlement concernant l'examen périodique des récipients servant au transport de gaz comprimés ou liquéfiés, 28 mai 1909</i>	319
<i>Ordonnance sur le recrutement, 21 juin 1909 .</i>	328
<i>Ordonnance sur les maréchaux ferrants militaires, 21 juin 1909</i>	359
<i>Arrêté fédéral mettant à la charge de la Confédération les frais de renvoi d'étrangers indigents, 23 juin 1909</i>	366
<i>Convention relative aux transports de police, 23 juin 1909</i>	368
<i>Ordonnance sur l'équipement des officiers, 29 juin 1909</i>	376
<i>Arrêté fédéral ratifiant le traité d'amitié, d'établissement et de commerce conclu entre la Suisse et la Colombie le 14 mars 1908, 8 juin 1909 .</i>	388
<i>Traité d'amitié, d'établissement et de commerce entre la Suisse et la Colombie, 8 juin 1909</i>	389
<i>Adhésion du Mexique à l'arrangement de Madrid sur l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce, 26 juin 1909 .</i>	392
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant le manuel suisse des denrées alimentaires, 30 juin 1909</i>	393

	Page
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant les stations pour la remise des malades présentant des symptômes de choléra ou de peste, 9 juillet 1909</i>	395
<i>Règlement relatif à la convention franco-suisse du 9 mars 1904 concernant la pêche sur le lac Léman et les eaux frontières, 20 janvier 1909</i>	398
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant les bureaux de douane ouverts à l'importation des envois d'effets personnels et d'effets d'installation expédiés par grande ou par petite vitesse ou par messageries, et provenant d'une circonscription déclarée contaminée par la peste ou par le choléra, 20 juillet 1909</i>	402
<i>Ordonnance concernant le traitement en douane des emballages de marchandises, 13 août 1909</i>	405
<i>Arrêté du Conseil fédéral supprimant l'article 22 de l'arrangement postal suisse-allemand conclu à Bregenz, le 12 août 1900 (dédouanement de colis à la frontière), 7 septembre 1909</i>	406
<i>Adhésion de la Serbie à l'acte additionnel du 14 décembre 1900 concernant la propriété industrielle, 10 septembre 1909</i>	407
<i>Règlement de transport des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, du 1^{er} janvier 1894, 17 septembre 1909</i>	408
<i>Règlement concernant les transports de police, 21 juin 1909</i>	409
<i>Arrêté du Conseil fédéral supprimant l'alinéa 2 de l'article 26 (importation d'animaux entiers) et modifiant l'article 22 de l'ordonnance sur le contrôle des viandes à la frontière (suppression du certificat d'origine pour l'importation des boyaux secs), 1^{er} octobre 1909</i>	426

	Page
<i>Loi fédérale sur les poids et mesures, 24 juin 1909</i>	427
<i>Ordonnance sur les contrôles militaires, 18 octobre 1909</i>	439
<i>Ordonnance sur l'instruction préparatoire, 2 novembre 1909</i>	510
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'ordonnance concernant les chimistes pour l'analyse des denrées alimentaires (art. 15 et 16), 19 novembre 1909</i>	524
<i>Ordonnance concernant la vente de juments poulinières provenant du dépôt de remonte de la cavalerie, 3 décembre 1909</i>	525
<i>Arrêté du Conseil fédéral déclarant la loque des abeilles contagieuse et présentant un danger général, 3 décembre 1909</i>	529
<i>Convention entre la Suisse et l'empire allemand sur la reconnaissance réciproque des laissez-passer pour les cadavres, 10 décembre 1909</i>	532
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'arrêté du 11 mai 1909 fixant les taxes de la visite sanitaire des viandes importées et des passavants pour ces viandes, 13 décembre 1909</i>	538
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant la I^{re} récapitulation des exceptions aux prescriptions de l'annexe V au règlement de transport des chemins de fer, 16 décembre 1909</i>	540
<i>Adhésion de St-Domingue à l'acte additionnel modifiant la convention pour la protection de la propriété industrielle, 25 novembre 1909</i>	541
<i>Errata</i>	542

Table alphabétique des matières
du tome IX du Bulletin des lois.
(Année 1909.)

Lois et ordonnances fédérales.

A.

	Page
<i>Abatage du bétail.</i> V. <i>Viandes.</i>	
<i>Abeilles.</i> V. <i>Loque des abeilles.</i>	
<i>Aliénés.</i> V. <i>Pays-Bas.</i>	
<i>Allemagne.</i> Arrêté suprimant l'art. 22 de l'arrangement postal entre la Suisse et l'— (dédouanement de colis à la frontière)	406
<i>Convention entre la Suisse et l'— sur la reconnaissance réciproque des laissez-passer pour cadavres</i>	532
<i>Analyse des denrées alimentaires.</i> V. <i>Chimistes pour l'analyse des denrées alimentaires.</i>	
<i>Arbitrage.</i> V. <i>Etats-Unis d'Amérique.</i>	
<i>Arrangement de Madrid.</i> V. <i>Mexique.</i>	
<i>Automobilisme militaire.</i> Ordonnance sur l'— .	6

B.

<i>Bateaux à vapeur. V. Règlement de transport et Transport d'animaux vivants.</i>	<i>Page</i>
--	-------------

C.

<i>Cadavres. V. Allemagne.</i>

<i>Cavalerie. V. Remonte de la cavalerie.</i>

<i>Chemins de fer. V. Règlement de transport et Transport d'animaux vivants.</i>
--

<i>Chimistes pour l'analyse des denrées alimentaires.</i>

Ordonnance concernant les —	166
---------------------------------------	-----

Arrêté modifiant cette ordonnance (art. 15 et 16)	524
---	-----

<i>Choléra. Arrêté concernant les stations pour la remise des malades présentant des symptômes de — ou de peste</i>	395
---	-----

Arrêté concernant les bureaux de douane ouverts à l'importation des envois d'effets personnels et d'effets d'installation provenant d'une circonscription déclarée contaminée par la peste ou le —	402
--	-----

<i>Colombie. Arrêté ratifiant le traité d'amitié, d'établissement et de commerce conclu entre la Suisse et la —</i>	388
---	-----

Susdit traité	389
-------------------------	-----

<i>Commerce des denrées alimentaires. V. Denrées alimentaires.</i>
--

<i>Constitution fédérale. V. Forces hydrauliques.</i>

<i>Contrôles militaires. Ordonnance sur les — . .</i>	<i>439</i>
---	------------

<i>Conventions internationales. V. Mexique, Procédure civile, Serbie et St-Domingue.</i>
--

D.

	Page
<i>Denrées alimentaires.</i> Arrêté fixant l'entrée en vigueur de la loi sur le commerce des — et des ordonnances et règlements y relatifs	100
Ordonnance concernant le commerce des —	101
Règlement relatif au prélèvement des échantillons de —	183
Règlement concernant le paiement de subventions aux cantons et aux communes en vue du contrôle du commerce des —	191
Ordonnance réglementant le contrôle, à la frontière, des — et objets usuels importés en Suisse	256
<i>V. Chimistes pour l'analyse des denrées alimentaires, Inspecteurs cantonaux des denrées alimentaires, Inspecteurs des viandes, Manuel suisse des denrées alimentaires et Viandes.</i>	
<i>Douane.</i> V. <i>Allemagne, Choléra et Emballages de marchandises.</i>	

E.

<i>Emballages de marchandises.</i> Ordonnance concernant le traitement en douane des —	405
<i>Energie électrique.</i> V. <i>Forces hydrauliques.</i>	
<i>Enseignement commercial.</i> Règlement portant exécution de l'arrêté fédéral concernant l'encouragement de l— :	90
<i>Epidémies.</i> V. <i>Choléra.</i>	
<i>Epizooties.</i> V. <i>Loque des abeilles.</i>	
<i>Equipement des officiers.</i> Ordonnance sur l—	376

	Page
<i>Etats-Unis d'Amérique.</i> Arrêté ratifiant la convention d'arbitrage conclue entre la Suisse et les —	279
Susdite convention	280
<i>Etrangers indigents.</i> Arrêté mettant à la charge de la Confédération les frais de renvoi d'—	366
<i>Experts locaux.</i> V. <i>Inspecteurs cantonaux des denrées alimentaires.</i>	
<i>Extradition.</i> V. <i>Italie.</i>	

F.

<i>Forces hydrauliques.</i> Arrêté sur le résultat de la votation populaire touchant un complément de la Constitution fédérale en ce qui concerne l'utilisation des —, le transport et la distribution de l'énergie électrique	3
Arrêté concernant la prolongation de la durée de la validité de l'arrêté fédéral du 31 mars 1906 sur la dérivation, à l'étranger, de — suisses	282
<i>France.</i> Règlement relatif à la convention avec la — concernant la pêche sur le lac Léman et les eaux frontières	398

G.

<i>Gaz comprimés ou liquéfiés.</i> Règlement concernant l'examen périodique des récipients servant au transport de —	319
--	-----

H.

<i>Hollande.</i> V. <i>Pays-Bas.</i>	
--------------------------------------	--

I.

	Page
<i>Indigents. V. Etrangers indigents.</i>	
<i>Inspecteurs cantonaux des denrées alimentaires.</i>	
Ordonnance concernant les —	174
Ordonnance fixant les attributions techniques des — et des experts locaux	177
<i>Inspecteurs des viandes. Ordonnance concernant</i> <i>les —</i>	220
<i>Instruction pour les —</i>	224
<i>Inspection des viandes. V. Viandes.</i>	
<i>Instruction militaire préparatoire. Ordonnance</i> <i>sur l'—</i>	510
<i>Italie. Déclaration entre la Suisse et l'— complé-</i> <i>tant la liste des crimes et délits énumérés en</i> <i>l'art. 2 du traité d'extradition du 22 juillet 1868</i>	295

L.

<i>Laissez-passer pour cadavres. V. Allemagne.</i>	
<i>Loque des abeilles. Arrêté déclarant contagieuse</i> <i>la —</i>	529

M.

<i>Manuel suisse des denrées alimentaires. Arrêté</i> <i>concernant le —</i>	393
<i>Maréchaux-ferrants. Ordonnance sur les —</i> <i>militaires</i>	359
<i>Marques de fabrique et de commerce. V. Mexique.</i>	
<i>Mexique. Adhésion du — à l'arrangement de</i> <i>Madrid sur l'enregistrement des marques de</i> <i>fabrique ou de commerce</i>	392

	Page
<i>Militaire.</i> V. <i>Automobilisme militaire, Contrôles militaires, Equipement des officiers, Instruction militaire préparatoire, Maréchaux-ferrants, Recrutement, Remonte de la cavalerie et Services complémentaires.</i>	

O.

<i>Officiers.</i> V. <i>Equipement des officiers.</i>	
---	--

P.

<i>Passavants.</i> V. <i>Viandes.</i>	
---------------------------------------	--

<i>Pays-Bas.</i> Déclaration entre la Suisse et les — concernant l'avis réciproque de l'admission des aliénés de l'un des deux Etats dans les asiles de l'autre et de leur sortie de ces établissements	301
---	-----

<i>Pêche.</i> V. <i>France.</i>	
---------------------------------	--

<i>Peste.</i> V. <i>Choléra.</i>	
----------------------------------	--

<i>Poids et mesures.</i> Loi fédérale sur les —	427
---	-----

<i>Police.</i> V. <i>Transports de police.</i>	
--	--

<i>Postes.</i> V. <i>Allemagne et Règlement de transport.</i>	
---	--

<i>Procédure civile.</i> Arrêté approuvant la convention internationale revisée relative à la —	303
Susdite convention	304

<i>Propriété industrielle.</i> V. <i>Serbie et St-Domingue.</i>	
---	--

R.

<i>Recrutement.</i> Ordonnance sur le —	328
---	-----

<i>Règlement de transport.</i> Arrêté approuvant le projet d'une nouvelle édition du 1 ^{er} supplément au — des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses	23
---	----

	Page
1 ^{er} supplément susmentionné	26
1 ^{re} récapitulation des exceptions aux prescriptions de l'annexe V dudit —	297
Arrêté modifiant cette récapitulation	540
1 ^{re} feuille complémentaire de l'annexe V dudit —	408
Arrêté modifiant l'art. 11, n ^o 3, du — des postes suisses.	299
<i>Remonte de la cavalerie.</i> Ordonnance concernant la vente de juments poulinières provenant du dépôt de —	525

S.

<i>Serbie.</i> Adhésion de la — à l'acte additionnel du 14 décembre 1900 concernant la propriété industrielle	407
<i>Services complémentaires.</i> Ordonnance sur les —	283
<i>St-Domingue.</i> Adhésion de — à l'acte additionnel modifiant la convention pour la protection de . la propriété industrielle	541

T.

<i>Télégraphes.</i> Arrêté modifiant l'ordonnance sur l'emploi des — dans l'intérieur de la Suisse	278
<i>Traités.</i> V. <i>Allemagne, Colombie, Etats-Unis</i> <i>d'Amérique, France, Italie, Mexique, Pays-</i> <i>Bas, Procédure civile, Serbie et St-Domingue.</i>	
<i>Transport d'animaux vivants.</i> Arrêté modifiant les prescriptions de police pour le — sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur suisses	22
<i>Transports.</i> V. <i>Règlement de transport.</i>	

	Page
<i>Transports de police.</i> Convention relative aux .	368
Règlement concernant les —	409

V.

<i>Viandes.</i> Ordonnance concernant l'abatage du bétail, l'inspection des — et le commerce de la viande et des préparations de viande	198
Ordonnance réglementant le contrôle, à la frontière, des — et des préparations de viande importées en Suisse	265
Arrêté supprimant l'alinéa 2 de l'art. 26 (importation d'animaux entiers) et modifiant l'art. 22 (suppression du certificat d'origine pour l'importation des boyaux secs) de cette dernière ordonnance	426
Arrêté fixant les taxes de la visite sanitaire des — importées et des passavants pour ces viandes	317
Arrêté modifiant ce dernier arrêté	538
<i>V. Inspecteurs des viandes.</i>	